



Le planning horaire change au jour le jour

Par **vikking**, le **02/07/2009** à **16:27**

Bonjour à tous,

Je poste ce message pour mon amie qui travaille actuellement en temps que caissière dans un supermarché.

Le soucis est le suivant: aujourd'hui, ses horaires étaient: 9h30-14h00 16h00-19h30.

Et à 13h00 ce midi, qui rentre à la maison, mon amie à qui on avait annoncé à 12h que finalement elle terminait à 13h. Dans le cas présent, on lui a demandé de travaillé moins ce qui en soit n'a pas gêné notre programme de l'après-midi.

Cependant, il nous est déjà arrivé l'inverse, elle n'était pas prévu à travailler l'après-midi, mais le planning qu'on lui avait donné contenait une erreur faite par son chef. L'entreprise l'a donc cru prévu pour l'après-midi, nous étions parti à plus de 30kms quand nous avons dû faire demi-tour pour qu'elle retourne travailler.

Cette situation commence sérieusement à nous déranger et je voulais donc avoir réponse à plusieurs questions:

- Le fait de renvoyer mon amie chez elle est-il légale et prévu dans les conventions collectives des hôtesse de caisses ? (J'ai cherché dans les conventions collectives mais je n'ai pas trouvé le texte propre aux hôtesse de caisse)
- Les plannings horaires donné par l'entreprise doivent sûrement être donné à l'avance afin de permettre de s'organiser, combien de jours à l'avance l'entreprise doit elle donné son planning?
- Dans le cas d'un changement au jour le jour de son planning, mon amie peut elle le refuser sans être mis à l'amende par l'entreprise?

En vous remerciant à l'avance pour toutes les réponses que vous pourrez me fournir.

PS: Pouvez-vous m'indiquer exactement à quel convention collectives sont soumis les hôtesse de caisses, merci

Par **jeetendra**, le **02/07/2009** à **18:09**

bonjour, allez sur ce site [fluo]www.travail-dimanche.com [/fluo]tout est détaillé, cordialement

Par **Visiteur**, le **02/07/2009** à **21:04**

bonsoir,

[citation]PS: Pouvez-vous m'indiquer exactement à quel convention collectives sont soumis les hôtesse de caisses, merci

[/citation]

a regarder sur votre fiche de paye....